



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 4 octobre 2021 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 5 146 442 du cadastre du Québec (24, 4^e Avenue)

Demande de Marie-Ève Gosselin portant le numéro 2121-09-0016 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une serre en cours latérale contrairement à l'article 5.4.23 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EN ADRESSANT SES QUESTIONS À L'ADRESSE directiongenerale@saint-christophe-darthabaska.ca avant le 30 septembre 2021.

DONNÉ À SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 15 SEPTEMBRE 2021.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 15 septembre 2021 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2021.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière